



COMMISSION DE SURVEILLANCE ET CONTROLE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES VERBAL REUNION DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2025 A 18H00

Président : Jean Marie DASCOTTE

Présents : Caroline PLET -Gérard COFFRE

Absente excusée : Marie Claire DUEZ

La séance est ouverte par Monsieur Jean Marie DASCOTTE, Président de séance.

En préambule, il rappelle que cette Commission a pour objet d'examiner la recevabilité des candidatures reçues dans le cadre des remplacements de membres au sein du Comité Directeur du District.

Cette élection devant se tenir lors de l'Assemblée Générale du District prévue le samedi 18 octobre 2025

La Commission a compétence pour se réunir et statuer en la matière en vertu des dispositions de l'article 16 des Statuts du District qui dispose :

« Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité de Direction du District Artois de Football tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats ».

I – Remplacement de la Représentante Féminine au sein du Comité Directeur du District Artois suite à la démission de Nathalie COCKENPOT.

A- Etude de la recevabilité des candidatures

Le District a reçu la candidature suivante :

Ingrid LECLERCQ

La Commission après vérification, confirme la recevabilité et le respect des conditions prévues par l'article 13 des Statuts du District.

Voies de recours :

Cette élection visée par le présent procès-verbal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Lille.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent procès-verbal

sur le site Internet du District, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Le Président de la Commission
Jean-Marie DASCOTTE

Handwritten signature of Jean-Marie DASCOTTE in black ink.

La Secrétaire de la Commission
Gérard COFFRE

Handwritten signature of Gérard COFFRE in black ink.